



Supports didactiques
École et travail

École et travail, un partenariat fondamental

La loi 107 du 13 juillet 2015 a introduit en Italie la formation en alternance.

Si elle existait déjà pour les écoles techniques et les lycées professionnels, elle représente une nouveauté absolue pour les autres lycées. Il s'agit d'un parcours de 200 heures (pour les lycées d'enseignement général) ou bien de 400 heures (pour les écoles techniques et les lycées professionnels) à insérer dans le cursus traditionnel, à partir de la troisième année du deuxième cycle d'études (en Italie, les deux cycles d'enseignement vont de 6 à 14 ans, et après de 14 à 19 ans), c'est-à-dire les trois dernières années précédant le bac.

La loi de réforme de tout le système scolaire italien, dénommée « Buona Scuola », se compose d'un seul article qui se décline en 212 alinéas. Les alinéas de 33 à 44 sont consacrés à la formation en alternance, ce qui représente une partie non négligeable.

Ces heures font partie d'un projet d'approche du monde du travail pour permettre aux élèves de choisir au mieux leur orientation professionnelle. Ils pourront développer des compétences transversales telles que collaboration, *problem solving*, esprit critique, médiation, empathie et communication.

Elles peuvent être librement réparties sur les trois dernières années du deuxième cycle. Les élèves suivent d'abord une formation concernant la sécurité sur les lieux du travail, obligatoire pour tous, puis un parcours de découvertes des différentes professions et des entreprises où ils iront travailler ainsi que les tâches possibles qu'ils rempliront.

Une phase décisive est celle de l'analyse des besoins et de la prise de contact avec les entreprises ou les institutions qui accueilleront les élèves. D'abord un Comité Technique et Scientifique (formé de représentants du territoire, de chefs d'entreprises, d'experts, de professionnels et, bien sûr, de professeurs) sera mis en place pour évaluer ce dont le territoire a besoin et, surtout, ce qu'il peut offrir. L'élaboration d'un projet de formation en alternance doit associer étroitement les lycées et tous les acteurs du territoire pour que ce parcours soit une totale réussite.

Un tuteur, désigné parmi les professeurs, suivra le bon déroulement du parcours dans toutes ses phases et servira de trait d'union entre l'école et l'entreprise/institution qui accueillera l'élève. Un autre tuteur sera désigné dans l'entreprise pour l'accompagner, l'orienter et l'évaluer.



En effet, comme elle fait partie du projet éducatif global de l'école, la période de formation en alternance est évaluée et contribuera à l'évaluation finale de l'élève, qui aura eu la possibilité de mettre en valeur ses talents et ses compétences.

« Compétences » est le mot clé de cette méthodologie de travail, qui a comme but principal le renouvellement didactique de l'école ainsi qu'un contact direct avec la réalité qui attend les élèves après leurs études. C'est aussi le dénominateur commun à de nombreux pays européens, comme l'Italie, avec la *Buona Scuola* ou la France, avec son *Parcours Avenir*, entré en vigueur en 2015, qui s'adresse aux élèves de la sixième à la terminale et dont l'objectif est d'acquérir connaissances et compétences pour élaborer un projet d'orientation scolaire et professionnelle.

Prof.ssa Alda Barbi